

# Intéressement biosimilaires

- Instruction N° DSS/1C/DGOS/PF2/2018/42 du 19/02/2018 relative à **l'incitation à la prescription hospitalière de médicaments biologiques similaires, lorsqu'ils sont délivrés en ville**
- Pour quels établissements de santé (ES) ?  
→ Tous ceux ayant signé un *CAQES*
- Mécanisme **incitatif**
- Pour quelles molécules ?  
→ *étanercept, insuline glargine*

# Intéressement biosimilaires

- Intéressement : 20 % des économies générées en ville
  - de *janvier à décembre 2018*
  - de *janvier à septembre 2018* pour les ES inclus dans l'expérimentation **article 51** (*APHM, St Joseph, CH Cannes*)
- 20 % de l'écart de prix entre le médicament biosimilaire et le médicament biologique de référence

Groupe de médicaments	Rémunération R
étanercept	30 €
insuline glargine	1,75 €

# Intéressement biosimilaires

**PACA** : 127 204 € pour 156 ES

→ 103 ES avec un intéressement < 100 €

20 ES avec un intéressement < 3,5 €

36 ES avec un intéressement > 3,5 € et < 20 €

47 ES avec un intéressement > 20 € et < 100 €

- Plancher fixé à 100 € (PACA) :

→ 52 ES intéressés

soit 123 998 € distribués (97,5 % de la somme)

et 3 206 € non distribués